



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

02 FEV. 2021

Brest et Nantes, le
N° 0-1635-2021/PREMAR_ATLANT/AEM/NP
N°

Monsieur le préfet Maritime de l'Atlantique

Monsieur le préfet de la région Pays de la Loire

à

destinataire *in fine*

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Maritime de Façade
Nord Atlantique - Manche Ouest**

Le 23 novembre 2020, à 14 heures, s'est réuni à Nantes et en visioconférence, le dix-huitième conseil Maritime de façade Nord Atlantique - Manche Ouest (CMF NAMO), présidé par Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire, Didier Martin et Monsieur le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas, préfet Maritime de l'Atlantique.

Les difficultés de connexion aux systèmes de visioconférence et d'audioconférence n'ont pas permis à tous les membres de participer de manière satisfaisante au CMF. Les membres qui n'ont pas pu s'exprimer ont adressé leurs observations et motions par écrit. Elles sont annexées au présent compte-rendu.

Cette réunion du Conseil Maritime de Façade (CMF) ne donne pas lieu à un vote ni à la formulation d'un avis formel et ne nécessite donc pas l'atteinte du quorum.

Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire, Didier Martin, ouvre la séance par quelques mots de bienvenue et précise que cette réunion a pour principal objectif la présentation de l'état des travaux menés par la Commission Permanente (CP) sous la présidence de Mme Claire Hugues. Il remercie les élus présents ainsi que les membres des différents collèges pour leur participation, malgré le contexte sanitaire et le recours à la visioconférence pour cette réunion du conseil maritime de façade. Il souligne les conséquences socio-économiques de la pandémie et salue les efforts d'organisation des acteurs pour y faire face, notamment dans le secteur de la pêche et des produits de la mer. Il indique que la mise en œuvre du plan de relance contribuera à répondre aux difficultés actuelles et informe que les comités régionaux de suivi du plan de relance se réuniront prochainement en Pays de la Loire et en Bretagne.

Cette crise a également mis en avant le besoin de transition écologique, qui est l'un des enjeux du document stratégique de façade, et a conforté le besoin de planification maritime. Monsieur le préfet salue à ce titre la mobilisation des membres de la CP et des assemblées régionales.

Monsieur le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas, préfet Maritime de l'Atlantique, indique que cette réunion du conseil maritime de façade NAMO lui donne l'occasion de co-présider pour la première fois une assemblée réunissant autour des élus et de l'État, tous les acteurs de la gouvernance de la mer et de l'aménagement de l'espace maritime et littoral. Il relève l'importance de l'ambition maritime en France et la création récente du ministère de la Mer, qui porte les dossiers transverses, notamment celui de la planification des espaces maritimes. Il relève que la pandémie et le Brexit ont un impact sur la filière pêche ; le développement des Energies Marines Renouvelables (EMR) et la mise en place des zones protection forte sont également deux chantiers importants. Les projets d'EMR, nombreux sur la façade, sont à différents stades de développement : les travaux de raccordement électrique du parc éolien de Saint-Nazaire pour une mise en service espérée fin 2022, le débat public en cours pour l'appel d'offre n° 5 visant un parc éolien flottant en Bretagne sud. De plus, il évoque l'élaboration d'un projet de stratégie des EMR au niveau européen à l'horizon 2050. Par ailleurs, il fait état des zones de protection forte, point inscrit à l'ordre du jour du CMF, et rappelle que les Zones de Protection Forte (ZPF) relèvent d'un objectif stratégique environnemental du gouvernement, en lien avec la mise en place de la stratégie aire protégée. Enfin, il conclut par un rappel du calendrier contraint du plan d'action du DSF : la saisine de l'Autorité Environnementale (AE), prévue fin janvier 2021, suivie de la consultation du public et des instances, puis la prise en compte des retours au second semestre 2021, et une adoption début 2022.

Madame Claire Hugues, présidente de la commission permanente, conseillère régionale des Pays de la Loire et première adjointe de la ville de Pornic, poursuit les propos introductifs en soulignant l'ampleur du travail réalisé, notamment les réunions de la commission permanente, la relecture des fiches actions durant l'été et l'investissement collectif qui n'a pas faibli malgré le contexte sanitaire. En effet, la crise réinterroge le plan d'action : il faut des réponses à l'urgence de la crise, notamment de la part de l'État et des collectivités mais il est également nécessaire de continuer à se projeter. Pour terminer, Mme Claire Hugues fait état de l'habitude du travail en collectif et de la recherche de consensus qui ont permis de rédiger les fiches du plan d'action.

Monsieur Guillaume Sellier, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest, rappelle que ce conseil maritime est réuni à titre d'information. Il présente l'ordre du jour de la séance :

- l'élaboration du plan d'action du document stratégique de façade (DSF) NAMO :
 - présentation des travaux de la commission permanente du CMF pour le plan d'action ;
 - définition des secteurs d'études de futures zones de protection forte ;
 - livrables du projet de plan d'action ;
- l'élaboration du dispositif de suivi du DSF ;
- le calendrier du DSF.

Il précise aux participants qu'il appellera, durant la séance, le représentant du conseil départemental 56 qui n'a pas pu rejoindre la visioconférence et souhaite s'exprimer sur les secteurs d'étude des zones de protection fortes. Il invite les autres participants confrontés à des difficultés pour rejoindre la séance en visioconférence ou audioconférence, à lui faire part de leurs souhaits d'intervention afin de procéder de la même façon.

1. L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE (DSF) NAMO

M. Guy Jourden (CGT) demande si le contenu des fiches actions est arrêté ou si elles peuvent encore évoluer.

M. Guillaume Sellier précise que les fiches peuvent encore évoluer suite à l'avis de l'AE et la consultation du public et des instances. La rédaction sera définitive au moment de l'adoption du plan d'actions par les Préfets, après avis du CMF. Toutefois, il est préférable d'éviter des modifications substantielles après leur transmission à l'AE, au risque de remettre en cause l'équilibre du plan d'actions et de devoir soumettre à nouveau le plan à l'AE.

Mme Mireille Bourdon (FNE) formule une remarque sur les fiches actions : elles sont axées sur une analyse quantitative. Elle rappelle qu'elle avait déjà fait part de cette inquiétude suite à la présentation de l'analyse du bureau d'études EPICES.

M. Guillaume Sellier rappelle que la présentation du bureau d'études EPICES portait sur la version initiale (v « 0 ») des fiches actions, lesquelles ont évolué depuis. L'analyse définitive d'EPICES va donc intégrer cette évolution et il faudra juger à ce moment

M. Jean Yves Piriou (ERB) indique que le DSF doit guider le contenu du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de son programme de mesures. Il appelle à un DSF plus ambitieux en la matière. Il souhaite que le travail d'articulation SDAGE - DSF démarré en 2020 se poursuive en 2021, en lien avec la consultation du public et des instances menées sur les deux plans en 2021. Il demande la mise en place d'un groupe de travail dédié sur ce sujet.

M. Guillaume Sellier indique que l'articulation SDAGE - DSF est bien traitée dans le processus d'élaboration du plan d'action, ce qui a conduit à la production des fiches « Eutrophisation » et « Articulation des indicateurs DCE et DCSMM ».

Mme Claire Hugues rejoint M. Piriou sur l'importance des politiques de l'eau terrestre pour les milieux marins et souhaite que les élus se saisissent de cet enjeu au niveau local avec l'aide du DSF.

Mme Elodie Martinie-Cousty (FNE) questionne l'usage des données environnementales et leur mise à disposition, en particulier des données VALPENA. Elle s'interroge également sur le recours à un bureau d'études au lieu de faire réaliser l'évaluation en interne État.

M. Guillaume Sellier indique que ce chantier est piloté au niveau national et que le bureau d'études a été choisi par le ministère de la transition écologique.

Les représentants du COREPEM des Pays de la Loire et du CRPEM de Bretagne précisent que les données VALPENA ne sont pas des données publiques.

1.1. Définition des secteurs d'études de futures zones de protection forte

(Mme Françoise Delaby, SRNP/DREAL des Pays de la Loire).

M. Gérard Pierre (CD 56) souscrit à la qualité environnementale du milieu marin et rappelle que c'est sur cette qualité que le nautisme morbihannais s'est appuyé. Il indique que le conseil départemental du Morbihan ne souhaite pas opposer environnement et usages ou activités nautiques. Il rappelle l'importance du nautisme pour le Morbihan ; cette activité a déjà et peut continuer à améliorer ses pratiques et contribuer, pour sa juste part, à l'amélioration de la qualité environnementale. Il remarque que les secteurs d'étude des ZPF couvrent des secteurs essentiels à la pratique du nautisme dans le département, notamment ceux des îles du large et du Golfe du Morbihan. **M. Régis Pajot** complète les propos de M. Gérard Pierre en demandant que la fiche AT01 du plan d'actions « Développer et renforcer le contrôle des zones de protection fortes » reprenne le contenu de la note de cadrage nationale du MTES de la mesure M003 du PAMM 1^{er} cycle. Il souhaite que soit remplacé « une ZPF peut accepter des activités

humaines pour autant que celles-ci ne portent pas atteinte de manière durable aux espèces ou espaces à enjeux » par « pour autant que celle-ci ne conduise pas à interdire les activités humaines dès lors qu'elles n'ont pas d'impact significatif sur le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable de ces habitats naturels et de ces espèces ». Le Département du Morbihan souhaite en effet la mise en place d'actions qui respectent au mieux l'esprit initial de la DSCMM tel que défini par son objet et son Bon État Écologique. Il indique qu'un courrier du président du conseil départemental du Morbihan sera adressé aux Préfets coordonnateurs pour faire part des inquiétudes de la collectivité.

Mme Marie Begue (CD29) pose la question des types d'activités autorisées au sein des ZPF et du statut de la ZPF située dans la baie d'Audierne.

M. Guillaume Sellier rappelle que le DSF n'a pas vocation à décider, en lieu et place des acteurs locaux, des mesures à mettre en place. C'est aux instances locales de décider, par le biais de la concertation des acteurs, d'autoriser ou non des activités et sous quelles conditions.

Mme Marie-Christine Mechet (GICAN) s'interroge également sur le maintien ou l'interdiction d'activités économiques dans les zones de protection forte.

M. Guillaume Sellier (DIRM NAMO) indique que ce maintien est possible, dès lors que les activités ne remettent pas en cause les objectifs de conservation des habitats identifiés à enjeux dans le DSF. À ce stade, les listes et les cartographies des secteurs d'études du plan d'actions identifient, en l'état de la connaissance existante, les secteurs concernés.

M. Guy Jourden (CGT) questionne la gouvernance mise en place au niveau local, régional et de la façade pour la mise en œuvre des zones de protection forte, et en particulier s'il est bien prévu une gouvernance à cinq en format Grenelle. Il juge important que le CMF puisse s'exprimer sur les ZPF afin que tous les acteurs concernés puissent être informés et s'exprimer.

M. Guillaume Sellier indique que cette gouvernance est précisée dans la fiche AT 01 et que le CMF a un rôle à jouer pour la vision globale de la cohérence du réseau à l'échelle de la façade.

2. ÉLABORATION DU DISPOSITIF DE SUIVI DU DSF

M. Guillaume Sellier rappelle que la mise en œuvre de la DCSMM fait l'objet d'un rapportage auprès de la commission européenne. Le dispositif de suivi doit permettre de suivre les indicateurs de la directive cadre d'atteinte du bon état des masses d'eaux marines et côtières. Il permet également de suivre les indicateurs définis dans le DSF au titre des objectifs environnementaux et socio-économiques.

3. CALENDRIER DU DSF

Mme Claire Hugues relève que l'enjeu est de disposer d'un document clair, synthétique, et lisible pour le public qui sera amené à se prononcer sur son contenu. Un travail est certainement à mener pour faire ressortir les marqueurs forts de la façade, les actions prévues à fort enjeu collectif et des indicateurs clairs. Sur les financements, elle rappelle que la commission permanente ne peut pas se substituer aux prérogatives des collectivités locales. Elle revient également, dans la continuité des propos de **M. Piriou**, sur l'enjeu de la gestion de l'eau, qu'il faut relever collectivement et aux différentes échelles.

Mme Elodie Martinie Cousty relève que le lien du DSF doit autant être fait avec les SRADDET qu'avec le SDAGE. **Mme Claire Hugues** indique que les SRADDET sont des exercices plutôt terrestres et à échelle régionale et, de plus, rappelle que celui de la région des Pays de la Loire est en cours d'élaboration.

Monsieur le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas, conclut en retenant de cette réunion que l'exercice d'élaboration du plan d'actions nécessite des efforts de longue durée, de l'opiniâtreté et un important esprit de concertation.

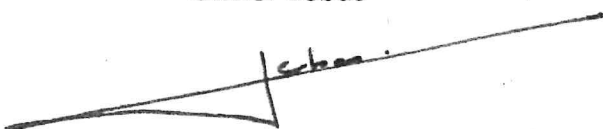
Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire, Didier Martin remercie vivement l'ensemble des participants, ainsi que les membres de la commission permanente et Mme Claire Hugues pour le travail accompli depuis 2019 et celui qui reste à mener en 2021. Il relève les difficultés techniques liées à la visioconférence et invite les membres du CMF à adresser leurs observations *a posteriori* pour que celles-ci soient intégrées au compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30.

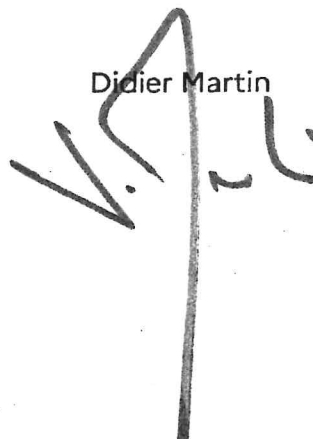
Le préfet Maritime de l'Atlantique,

Le préfet de la région Pays de la Loire,

Olivier Lebas

A stylized signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small vertical tick and a diagonal line crossing it.

Didier Martin

A stylized signature in black ink, featuring a large, bold, vertical stroke with a horizontal line and a diagonal line intersecting it.

ANNEXE I à la lettre n° 0-1635-2021/PREMAR_ATLANT/AEM/NP du
INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CMF TRANSMISES POST CMF POUR FIGURER AU
COMPTE RENDU

Armand Quentel représentant la CFDT - courriel du 25/11/2020 :

« Il y a trois points dont le premier est en lien direct avec la réunion :

1^{er} point - Merci d'avoir accédé à notre demande (CFDT et autres membres) de réaliser l'évaluation des effets socio-économiques des mesures environnementales, même si cela se limite aux "nouvelles" (mesures environnementales).

Deux autres points (pour partage et surtout à l'attention des Préfets) qui sont en lien avec les projets EMR :

2^{ème} points - à propos des EMR: rappeler le point de vigilance "extraterritorialité du Droit" (US) lors de l'introduction d'entreprises comme General Electric (GE) dans un consortium porteur de projet. Les exemples ne manquent pas de "dérives" de cette utilisation du Droit. Cf. Rapport Raphaël Gauvin de juin 2019 au PM Philippe.

NB : cette question a été portée par écrit à la CPDP éoliennes Bretagne-Sud et n'a pas reçu de réponse à ce jour. Cf. Question n° Q154 sur le site CPDP.

3^{ème} points - EMR et taxe éolienne au-delà des 12 nautiques:

Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (plus de 410 ppm CO2 dans l'air atmosphérique en 2019) est une impérieuse nécessité pour notre survie, les éoliennes en mer contribuent à la solution et les activités en mer doivent réduire elles aussi leurs émissions de GES.

La carte des vocations NAMO montre que la zone 3b priorise les activités "EMR et Pêches aquacultures".

Les activités "pêches et aquaculture" devant accomplir leur transition énergétique pour continuer leurs activités nourricières dans le respect de la Stratégie Nationale Bas Carbone, sachant que le sujet de financement est une préoccupation déjà exprimée en CMF lors des travaux du premier volet environnement, le PAMM...

Il serait judicieux que ce ne soit pas que l'OFB (voire les ONG et Associations de protection de la nature et de l'environnement) qui soient seuls destinataires du bénéfice de cette taxe à venir.

Cette demande d'équité est par ailleurs conforme aux volontés de l'ONU dont l'Objectif de Développement Durable ODD # 14 "Protéger ET Produire sur l'Océan".

Cette demande pourrait être soumise aux membres du CMF pour Avis et transmission aux ministères de la mer et de la Transition écologique (qui sont sans nul doute déjà en cours de débats sur l'opportunité et la destination de cette taxe éolienne au-delà des 12 nautiques) ».

Thierry.Daugeron, Chef de Projet / Project manager, EOLFI, représentant le Syndicat des Énergies Renouvelables - Courriel du 24/11/2020 :

« Nous nous permettons de revenir sur la fiche action « Faire émerger des zones de projets éolien en mer préférentielles, à court, moyen et long termes, notamment par les processus de participation du public pour laquelle nous avons déjà fait remonter des commentaires. Il nous semble important de ne pas limiter la portée de cette action à la seule Bretagne sud comme cela semble être le cas actuellement mais bien de l'élargir à l'ensemble des zones à vocation du DSF dans lesquelles les EMR figurent parmi les activités listées (3a, 3b, 4,5b, 5e, 5f, et 5g). En effet, les projets en Bretagne sud sont une réalité à court terme mais d'autres projets pourraient émerger dans les années à venir, y compris en Bretagne Nord où des zones propices avaient été identifiées à travers la CRML.

Nous suggérons de modifier la carte en conséquence et d'indiquer les noms des zones dans lesquelles s'appliquent ces actions ».

Denis Bredin – Directeur de l'association des Iles du Ponant – courriel du 01/12/2020 :

« N'ayant pas pu me connecter j'avais un sujet à soumettre au CMF Namor.

Je souhaite que le point suivant puisse être examiné lors d'un futur conseil.

En complément et précision de TE-OSE-II-3 concernant les îles du Ponant : « Conforter la place des îles du Ponant comme territoires pilotes dotés d'un droit à l'expérimentation pour la transition énergétique et écologique dans un cadre à définir par l'État ».

Le cas de la mise en place des mouillages organisés afin d'assurer la préservation des écosystèmes marins, notamment les herbiers de zostères mérite une attention particulière sur les îles du large. Ce sujet a fait l'objet d'échanges avec vos collègues de la DDTML du Morbihan et l'intercommunalité de Belle-Île.

Proposition d'action spécifique :

Intitulé – Expérimenter des modes de gestion domaniale innovants des mouillages en contexte « île du large ».

Objet – Favoriser la mise en place de ZMEL intégrant fortement les enjeux écologiques propres aux îles du large, reconnaissant les surcoûts induits par ce contexte spécifique.

Contenu – Cette action vise à développer un partenariat renforcé entre la DDTM et les gestionnaires ZMEL insulaire. Au-delà de la qualité de gestion pour les usagers, cette collaboration recherche en permanence l'investissement dans des mesures limitant les perturbations sur les écosystèmes marins les plus sensibles en ZMEL et la sensibilisation des usagers. Cette amélioration continue prend appui sur le projet ZMEL initial, validé par l'Autorité Environnementale, et le prolonge avec une ambition à la hauteur de capacités budgétaires optimisées. Afin d'inciter des gestionnaires à adhérer à cette gestion environnementale vertueuse et d'offrir les conditions financières à cette ambition, la redevance domaniale, due par le gestionnaire ZMEL à l'État, sera calculée sur la base des résultats financiers, au regard : du compte de résultat du gestionnaire ; du budget prévisionnel, de ses engagements environnementaux (intégrant ou pas le réinvestissement de l'excédent au compte de résultat) d'autre part. »

**ANNEXE II à la lettre n° 0-1635-2021/PREMAR_ATLANT/AEM/NP du
CONSEIL MARITIME DE FAÇADE NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST
RÉUNION DU 23 NOVEMBRE 2020, À NANTES**

1. MEMBRES PRÉSENTS (CONNECTÉS) OU DUMENT REPRÉSENTÉS

Coprésidents :

- M. le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas, préfet Maritime de l'Atlantique ;
- M. le préfet Didier Martin, préfet de la région des Pays de la Loire.

2. MEMBRES PRÉSENTS (CONNECTÉS) PAR COLLÈGE

Collèges « État & établissements publics » :

- M. Guillaume Sellier, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest ;
- Mme Kristell Siret – Jolive, DDTM - DML du Morbihan, représentant M. Patrice Faure, préfet du Morbihan ;
- M. Eamon Mangan, DDTM – DML des Côtes d'Armor, représentant Thierry Mosimann, préfet des Côtes d'Armor ;
- Mme Élise Poireau, DREAL Bretagne, suppléante de M. Marc NAVEZ, directeur de la DREAL Bretagne ;
- M. Pierre Legrill, DRJSCS Bretagne, représentant M. Yannick Barillet, DRJSCS Bretagne.

Collège « Collectivités territoriales & leurs groupements » :

- Mme Claire Hugues, vice-présidente de la région des Pays de la Loire, en charge des questions maritimes, présidente de la commission permanente du CMF, également mandatée par M. François Blanchet, conseiller régional des Pays de la Loire ;
- M. Noël Faucher, mandaté par Laurent Boudelier, conseil départemental - Vendée ;
- M. Erven Leon, maire de Perros-Guirec (ANEL 22) ;
- M. Jean Luc Tanneau, maire du Guilvinec (ANEL 29) ;
- M. Pascal Puisay, maire de Pénestin (ANEL 56) ;
- M. Yannick Moreau, Les sables d'olonne agglomération (ADPF 85).

Collège « Activités professionnelles & entreprises » :

- M. Jean-Christophe Cagnard, chambre commerce et d'industrie Bretagne ;
- M. Emmanuel Delalande, chambre agriculture Bretagne, suppléant de M. André Sargent ;
- M. Julien Dubreuil, comité régional des pêches de Bretagne, suppléant de M. Alain Coudray, président du comité départemental des pêches des Côtes d'Armor ;
- M. José Jouneau, président du comité régional des pêches des Pays de la Loire ;
- Mme Agnès Garçon, responsable ressources minières, Armateurs de France ;
- M. Christophe Verhague, union nationale des industries de carrière et matériaux de construction ;
- M. Jean Kerhoas, nautisme en Bretagne ;
- Mme Lucie Trulla, GPM NSN ;
- Mme Carole Pitou - Agudo, RTE Ouest ;
- Mme Marie Christine Mechet, groupement des industries de construction et activités navales ;
- M. Pierre Warlop, France Energie Eolienne.

Collège « Des salariés des entreprises », 1 membre présent ou dûment représenté :

- M. Guy Jourden, CGT, représentant M. Yann GUIHENEUF, CGT.

Collège « usagers de la mer et du littoral & associations de la protection de l'environnement », sept membres présents ou dûment représentés :

- M. Paul Vinay, Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer (FNPP) ;
- M. Thierry Paterkiewicz, Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN) Pays de la Loire, suppléant de Mme Armelle Cherville ;
- M. Alain Zins, UNAN Bretagne ;
- M. Alain Doare, fédération maritime ;
- Mme Maryvonne Guerin, France Nature Environnement des Pays de la Loire ;
- M. Hubert Le Jeune, Bretagne Vivante (BV) ;
- M. Jean-Yves Piriou, association eaux & rivières de Bretagne (ERB) ;
- M. Jean-Claude Ménard, association estuaire Loire & Vilaine (ELV).

3. PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M. Jacques Bodreau, CESER Pays de la Loire ;
- M. Jean-Yves Labbe, CESER Bretagne.

4. SERVICES DES PRÉFETS COPRÉSIDENTS

- M. Jean-Michel Chevalier, Christophe Logette, Xavier Morizur, et Mme Aspasie Pleiber, préfecture maritime de l'Atlantique ;
- M. Matthieu Reunavot, SGAR des Pays de la Loire.

5. SECRÉTARIAT DU CONSEIL MARITIME DE FAÇADE

- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest (DIRM NAMO) : Mmes Estelle Godart et Hélène Legrand.

6. ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Connectés en tant qu'accompagnants :

- M. Thierry Saidi, DRJSCS Bretagne ;
- Mme Françoise Delaby, DREAL Pays de la Loire ;
- Mmes Laurence Currit, Laurie-Anne Heno et Solenne Gaillard, DIRM NAMO/MCPML ;
- M. Gurvand Alligand, DDTM/DML 56 ;
- M. Pascal Naulleau, DDTM/DML 85 ;
- Mme Alice Gaillard, DDTM/DML 44 ;
- M. Olivier Abellard, OFB, délégation Atlantique ;
- M. Bernard de CASTELBAJAC, Conseil régional des Pays de la Loire ;
- Mme Marie Begue, CD 29 ;
- M. Gildas BOREL, Brest Métropole, ADPF 29 ;
- M. Pierre DUTHION, SER ;
- Mme Agathe GREVELLEC, FEE ;
- M. Gabriel SIMEANT, RTE ;
- M. Joseph ROCHER, CFDT ;

- M. Bruno Le Breton, FFV ;
- Mme Élodie Martinie – Cousty, FNE ;
- Mme Mireille Bourdon, FNE PdL ;
- Mme Maëlle Turries, ERB ;
- Mme Roxane Boullard, COREPEM ;
- Mme Anaïs Guerin, UNICEM.

7. MEMBRES, SUPPLÉANTS OU ACCOMPAGNANTS

N'ayant pas pu se connecter :

- Mmes Catherine Gibaud et Isabelle Cojan, DREAL Centre, représentant M. Christophe Chassande, directeur DREAL Centre ;
- M. Julien Custot, DREAL Pays de la Loire, suppléant de Mme Annick BONNEVILLE, directrice de la DREAL Pays de la Loire ;
- Mme Géraldine Treguer, DDTM 29 ;
- Mme Lucile Delmas, IFREMER, représentant M. Antoine Dosdat, directeur IFREMER ;
- Mme Bernadette Doret, Agence de l'eau Loire - Bretagne, suppléante de M. Martin Gutton, directeur général de l'Agence de l'eau Loire - Bretagne ;
- M. Bertrand Augé, chef de l'antenne de l'Office français de la Biodiversité de la façade maritime de l'Atlantique ;
- M. Gérard Pierre et Régis Pajot, Conseil départemental du Morbihan ;
- M. Claude Caudal, Maire de Préfailles (ANEL 44) ;
- M. Jean-Michel Bonhomme, Lorient agglomération (ADPF 56) ;
- M. Tristan de Penanros, Brest Métropole (ADPF 29) ;
- M. Sylvain Alleau, Conseil départemental de Loire Atlantique ;
- M. Jean - Yves Le Goff, président du comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire (CRC PdL), également mandaté par M. Goulven BREST, président du comité régional de conchyliculture Bretagne-Nord ;
- M. Patrick Poupon, Pôle Mer Bretagne Atlantique (PMBA) ;
- M. Armand Quentel, CFDT ;
- Mme Dominique Bernard, CFTC ;
- M. Philippe Meunier, Fédération française de voile - Ligue Bretagne de voile (FFV) ;
- M. Denez L'hostis, France Nature Environnement (FNE) ;
- M. Eric Foulquier, Université de Bretagne Occidentale ;
- M. Denis Bredin, Les îles du Ponant ;
- M. Laurent Dubost, FFESSM - CIBPL ;
- Mme Virginie Antoine, Bretagne vivante.

Étaient excusés :

- Mme Gaël Le Saout et M. Pierre Karleskind, Conseil régional de Bretagne ;
- M. Jean-Yves De Chaisemartin, Conseil départemental des Côtes d'Armor ;
- Mme Nicole Ziegler, Conseil départemental du Finistère ;
- M. Freddy Hervochon, Conseil départemental de Loire-Atlantique ;
- M. Laurent Boudelier, Conseil départemental de Vendée ;
- M. David Samzun, Carene St Nazaire Agglomération ;
- M. Goulven Brest, Comité régional de conchyliculture.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- le préfet Maritime de l'Atlantique
- la préfète de la région Bretagne
- le préfet de la région Centre - Val de Loire, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
- le préfet du Finistère
- le préfet des Côtes-d'Armor
- le préfet d'Ille-et-Vilaine
- le préfet du Morbihan
- le préfet de la Loire-Atlantique
- le préfet de la Vendée
- le directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique Manche-Ouest
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
- la directrice régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire
- le commandant de la zone maritime Atlantique
- le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère
- le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes d'Armor
- le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan
- le directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine
- le directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique
- le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le directeur de l'agence française pour la biodiversité
- le directeur du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- le président directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- le directeur de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de Bretagne
- le directeur de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie des Pays de la Loire
- le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- le directeur du service hydrographique de la marine

COPIES :

- la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet coordonnateur de la façade sud atlantique
- le préfet de la région Normandie, préfète coordonnatrice de la façade Manche Est – Mer du Nord
- le préfet maritime de la Manche, préfet coordonnateur de la façade Manche Est – Mer du Nord
- **PREMAR ATLANT/AEM (GGEM)**
- archives (dossier d'affaire - D01).

